



VCEU SNUipp-FSU 40 / SNUDI-FO 40
« *Avancement et intégration H.C.* »



CAPD du MARDI 19 DECEMBRE 2017

LANDES

Considérant que :

- dans le cadre de PPCR, le nouveau dispositif d'évaluation des enseignants basé sur une grille de onze items se conclut par une appréciation donnée par l'IA-DASEN et non plus par une note pédagogique,
- cette appréciation servira à établir la liste des enseignants bénéficiant d'une accélération de carrière d'un an pour les passages au 7^e et au 9^e échelons, ainsi que la liste des collègues pour l'accès au grade de la Hors-Classe du corps des PE,

les syndicats SNUipp-FSU 40 et SNUDI-FO 40, afin de départager le plus objectivement possible les enseignants éligibles pour arriver aux 30% bénéficiant d'une réduction d'ancienneté d'un an aux 6^e et 8^e échelons prévue par le décret du 5 mai 2017 et pour l'inscription sur la liste d'intégration à la Hors-Classe, revendiquent, pour le tableau d'avancement à partir de 2018 à la Hors-Classe du corps de P.E. et pour les avancements aux 7^e et 9^e échelons des années scolaires futures, l'établissement d'un barème chiffré basé uniquement sur l'Ancienneté Générale de Service.